

Le réseau Natura 2000

Le **réseau Natura 2000** est un ensemble de sites naturels européens terrestres et marins, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats.

L'**objectif pour chaque site est de préserver le patrimoine naturel par des mesures de gestion et des actions tenant compte des activités socio-économiques locales.**

Natura 2000, comment ça marche ?

Un **comité de pilotage (COPIL)** est constitué pour chaque site. Présidé par un élu local ou le Préfet, c'est un organe de concertation qui regroupe l'ensemble des acteurs du site : élus, représentants locaux, services de l'Etat, associations...

Il désigne un **opérateur**, chargé d'élaborer le **document d'objectifs** (docob) en concertation avec tous les acteurs du site. Sur ce site, c'est Alter Eco qui a été mandaté par l'Etat pour mettre en œuvre le document d'objectifs.

Le docob est le document de référence du site Natura 2000 :

- il comprend un diagnostic écologique et socio-économique,
- il fixe les objectifs,
- il définit les mesures visant à préserver, ou si

nécessaire à restaurer les espèces et les habitats justifiant la création du site.

Après validation du docob par le comité de pilotage, l'opérateur met en œuvre les mesures de gestion définies. C'est la phase **d'animation**.

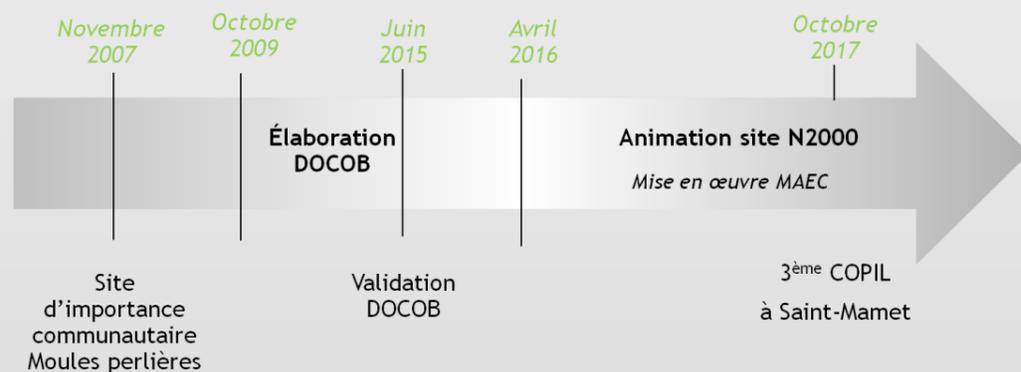
En France, l'Etat a choisi de privilégier la voie contractuelle : les usagers ont le choix de s'engager ou non dans la gestion du site. Pour cela, ils peuvent signer, moyennant une contrepartie financière, des contrats de gestion. Différents types de contrats existent selon le type d'usager :

- Les **contrats forestiers**
 - Les **mesures agri-environnementales et climatiques** (MAEC) en zone agricole
 - Les **contrats non productifs** (en milieu non agricole, non forestier)
- Ce dispositif est complété par une charte de bonnes pratiques s'adressant à tous les usagers : la **charte natura 2000**.

Il existe également un volet réglementaire, pour s'assurer de la compatibilité des projets d'aménagement sur les espèces et les habitats d'intérêt européen. C'est ce qu'on nomme **l'évaluation des incidences** du projet.

(pour plus de détails, consulter le site des services de l'Etat : <http://www.cantal.gouv.fr/evaluation-des-incidences-procedures-et-r2212.html>)

Etat d'avancement sur le site « Affluents de la Cère en Châtaigneraie »



Contacts :

Alter Eco,
La Cornélie, 15600 Rouziers
Joël Bec, 06 22 32 35 95
jbec@altereco-env.com

DDT, service Environnement
Béatrice Joubert, 04 63 27 66 00
beatrice.joubert@cantal.gouv.fr
Page internet du site : <http://www.cantal.gouv.fr/zsc-affluents-de-la-cere-en-chataigneraie-a4049.html>

Natura 2000 est une politique financée par :



Alter Eco est une entreprise associative dédiée à l'expertise environnementale (spécialisée sur la faune, la flore et les milieux naturels). Diagnostics naturalistes, études d'incidences de projets d'aménagement, conseils en management écologique sont ses principales missions, exercées auprès de maîtres d'ouvrages privés et publics dans les départements du Sud du Massif-Central.



Conception : Sylvie Alcouffe, Alter Eco

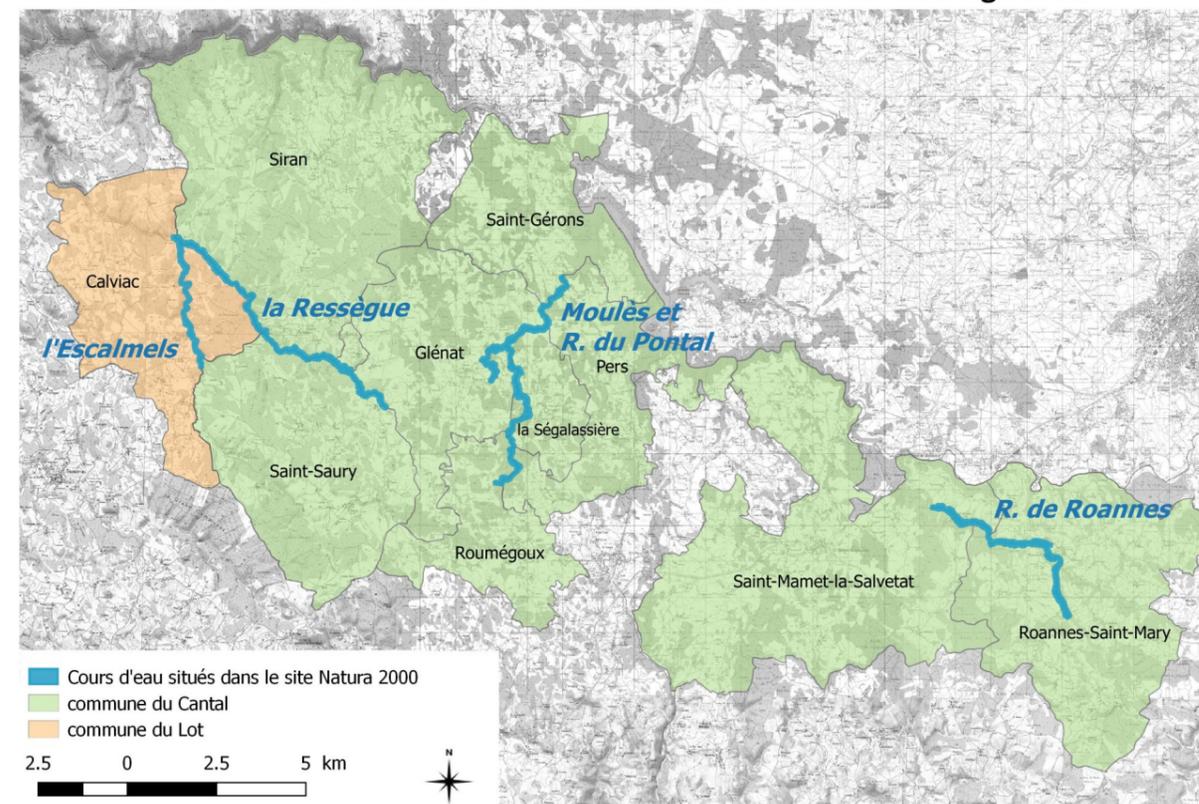


Ruisseau de Roannes © J. Bec

Le périmètre

Le site NATURA 2000 « Affluents de la Cère en Châtaigneraie » est constitué de 4 cours d'eau situés au sud-ouest du département du Cantal, hébergeant des populations de Moule perlière : de l'ouest vers l'est, on trouve l'**Escalmels** (situé dans le Lot), la **Ressègue**, le **ruisseau du Pontal** et le **Moulès**, enfin le **ruisseau de Roannes**. Au total, 34 km de cours d'eau et 204,5 ha. Ce site est constitué des cours d'eau et des parcelles qui bordent les berges sur une largeur variant de 10 m en contexte forestier à une trentaine de mètres en moyenne en contexte agricole. Le périmètre concerne donc 9 communes, dont une dans le Lot, Calviac. Il a été désigné pour préserver une espèce emblématique, la **Moule perlière**, que ce bulletin va vous présenter.

Périmètre du site Natura 2000 "Affluents de la Cère en Châtaigneraie"



Réalisation : S. Alcouffe - Alter Eco - oct. 2017

Les objectifs et mesures du document d'objectifs « Affluents de la Cère en Châtaigneraie »

Le document d'objectif (voir dernière page) a été approuvé par le comité de pilotage du 30 juin 2015. Ses actions sont maintenant mises en œuvre.

Thème	Orientation de gestion	Exemples d'actions
Gestion des espèces et des habitats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien et restaurer la végétation des berges 2. Assurer l'intégrité physique de la rivière Préserver la qualité de l'eau et des sols 3. Adapter les ouvrages à la libre circulation des espèces et à l'écoulement de l'eau 4. Contrôler l'évolution des espèces indésirables 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et restaurer la ripisylve (MAEC)  <p>Une ripisylve discontinuée ou dégradée ne peut plus remplir ses rôles de maintien des berges, ombrage du cours d'eau, caches pour les poissons... © S. Alcouffe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer des ouvrages de petite hydraulique • Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau en limitant les apports de fertilisants (MAEC, voir page suivante)
Suivi et amélioration des connaissances	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats 2. Etudier l'évolution des espèces invasives 	<p>Réaliser des prospections sur les stations de Moule perlière</p>  <p>L'aquascope permet d'observer et de compter les Moules perlières dans leur milieu. © Alter Eco</p>
Communication et sensibilisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public à la préservation de la Moule perlière 2. Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site 	<p>Organiser des journées de sensibilisation pour les agriculteurs et les forestiers.</p>
Animation	<p>Coordonner la mise en œuvre des actions du docob</p>	 <p>Le comité de pilotage du site s'est réuni à Saint-Mamet le 9 octobre dernier. © S. Alcouffe</p>

La Moule perlière, une espèce au bord de l'extinction



© J. Bec

La Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) était présente par dizaines de millions dans les cours d'eau français au XIX^{ème} siècle. Depuis, elle a disparu de plus de 60% des cours d'eau et ses effectifs ont chuté de 99% : seules 80 rivières hébergent encore l'espèce, et elle ne se reproduit plus que dans quelques rivières du Massif central, de Bretagne et du Morvan.

Le site Natura 2000 « Affluents de la Cère en Châtaigneraie » abrite entre 3 et 6 % de la population nationale, avec des preuves de reproduction récente sur l'Escalmels et la Ressègue, ce qui lui confère une forte responsabilité.

Pourquoi une telle régression ?

La Moule perlière a des exigences écologiques très fortes : elle ne peut vivre, et a fortiori se reproduire, que dans des cours d'eau de très bonne qualité.

De nombreux facteurs expliquent sa régression :

- Le dépôt d'éléments fins (vase) sur les sables et graviers du fond de la rivière gêne la respiration de la Moule et dégrade son habitat.
- Les pollutions chimiques (nitrates, phosphates...) ; au-delà de 5 mg/l de nitrates, elle ne se reproduit plus.

- L'artificialisation des cours d'eau (enrochements, barrages...)
- La diminution des populations de poissons hôtes (truites dans nos ruisseaux)



© S. Alcouffe

les Moules adultes sont souvent peu visibles sur le substrat ; pour ne pas les écraser, on évitera de marcher dans le lit de la rivière.



Les secteurs qui abritent le plus de moules sont à couvert là où la ripisylve est dense et dans les parties forestières. Ce qui explique que les cours d'eau les plus importants pour les moules perlières sont d'abord la Ressègue et l'Escalmels, puis le Moulès et le Roannes, ces deux derniers s'inscrivant dans des contextes plus ouverts et agricoles.

Les actions proposées dans le docob visent donc à répondre à ces problématiques. En agissant pour la Moule perlière, c'est également tout l'écosystème de la rivière que l'on préserve.

Zoom sur les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC)

En 2017, des mesures agro-environnementales ont été proposées aux exploitants agricoles du site. Elles visent à pérenniser des pratiques favorables en les adaptant, ou à les modifier pour les rendre compatibles avec le maintien de la Moule perlière sur les cours d'eau du site.

Le contrat MAEC :

- dure 5 ans,
- concerne des parcelles exploitées,
- donne droit à une compensation financière annuelle.

Les mesures proposées visent à répondre aux objectifs de gestion du docob, en diminuant les apports de fertilisants (mesures **Gestion extensive des prairies pâturées et des prairies de fauche en bord de cours d'eau, gestion des zones humides**), en **réhabilitant la végétation de la ripisylve, par des plantations et une taille adaptée.**



© S. Alcouffe

Une gestion extensive des zones humides par le pâturage favorise leur rôle d'épuration naturelle, de soutien des débits des cours d'eau, notamment en période de sécheresse.

Au final, 4 exploitants se sont engagés dans la démarche : cela représente 4,75 ha de pâtures, 1,68 ha de zones humides et près de 4 kilomètres de ripisylve qui seront réhabilités.